



BET VIALA
2B, Chemin de Palente
25000 BESANCON
Tél. : 09 62 51 08 70
E-mail: bet-viala@orange.fr



Remplacement des ventilo-convecteurs et travaux de plâtrerie annexes CPAM du Doubs Site de Besançon

Cahier des Clauses Techniques Particulières - CCTP

Lot n°2 : PLATRERIE PEINTURE

MAITRE D'OUVRAGE

Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs

2 rue Denis Papin
25036 BESANCON CEDEX

BET FLUIDES

BET VIALA

2b chemin de Palente - 25000 BESANCON

Tél : 09 62 51 08 70 - e-mail : bet-viala@orange.fr

Juin 2026

SOMMAIRE

1.	SPECIFICATIONS GENERALES	2
1.1.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	2
1.2.	PROTECTION DES OUVRAGES	2
1.3.	OBLIGATION DE L'ENTREPRISE	2
1.4.	REPARTITION DES TEINTES	2
1.5.	SURFACES TEMOINS	3
1.6.	RECEPTION	3
1.6.1.	CONTROLE	3
1.6.2.	RECEPTION	3
2.	SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES	3
2.1.	LIMITES DE PRESTATIONS	3
2.1.1.	PLATRERIE PEINTURE	3
3.	DESCRIPTIONS DES OUVRAGES	4
3.1.	TRAVAUX PREPARATOIRES	4
3.1.1.	DIVERS	4
3.1.2.	LOCAL BASE DE VIE DU CHANTIER ET PLATEFORMES DE STOCKAGE	4
3.1.3.	PROTECTIONS PROVISOIRES	4
3.1.4.	PROTECTIONS DU MOBILIER	4
3.1.5.	SIGNALETIQUE DU CHANTIER	4
3.1.6.	DEMONTAGE / DEPOSE AVEC EVACUATION	4
3.2.	TRAVAUX DE PLATRERIE	5
3.2.1.	HABILLAGE CAISSONS VENTIL-CONVECTEURS	5
3.3.	TRAVAUX PEINTURES & DIVERS	5
3.3.1.	TOILE DE VERRE + PEINTURE SATINEE	5
3.3.2.	PEINTURE SUR PLINTHE	5
3.4.	NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE	6
3.4.1.	NETTOYAGE FIN DE CHANTIER	6
3.4.2.	SECOND NETTOYAGE DES SOLS	6

1. SPECIFICATIONS GENERALES

1.1. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le présent document présente la description des travaux de PLATRERIE PEINTURE réalisés dans le cadre du projet de remplacement des ventilo-convecteurs des neuf niveaux du bâtiment D de la CPAM du Doubs, située 2 rue Denis Papin à Besançon (25000).

1.2. PROTECTION DES OUVRAGES

La protection des ouvrages devra être assurée jusqu'à la réception par tous les moyens à la convenance de l'entrepreneur, qui vérifiera par ailleurs que les autres corps d'état qui risqueraient d'endommager ses installations prennent bien les précautions nécessaires pour l'éviter. L'entrepreneur procédera à la révision de ses ouvrages après le passage des autres corps d'état et en assurera le maintien en bon état de fonctionnement pendant la période de garantie. Il sera tenu, en tout état de cause, de remplacer ou de réparer à ses frais tous les éléments qui seraient reconnus défectueux.

1.3. OBLIGATION DE L'ENTREPRISE

S'agissant de travaux de rénovation, l'entreprise reconnaît avoir visitée les lieux et s'être rendue compte exactement des travaux à exécuter, leur importance et leur nature, avoir suppléé par leurs connaissances professionnelles aux détails qui auraient pu être omis au présent CCTP.

Le présent document s'est efforcé de renseigner les entreprises sur la nature des ouvrages à exécuter, mais il est spécifié que les dispositions dudit document n'ont pas un caractère limitatif. L'entrepreneur devra vérifier, sous sa propre responsabilité, les opérations mentionnées au devis et les compléter afin de prévoir dans ses prix l'ensemble des prestations nécessaires à un parfait achèvement des ouvrages de son lot.

Les travaux comprennent la fourniture et la pose de tous les éléments constitutifs d'un ouvrage en parfait état de marche.

L'Entrepreneur ne peut se prévaloir d'erreurs ou d'omissions, pendant la durée des travaux, pour prétendre une quelconque plus-value.

L'Entrepreneur soumissionnaire a en charge de puiser tout renseignement complémentaire qu'il juge utile à la parfaite compréhension du dossier technique et des pièces du présent C.C.T.P.

Il doit prendre connaissance des autres C.C.T.P. des autres corps d'état et signaler les manquements qu'il juge nécessaires.

Pendant les travaux, il est tenu de se mettre en rapport avec les autres corps d'état pour toute partie d'installation les concernant.

Il doit formuler ses demandes en temps opportun et doit de même, faire parvenir ses propres informations par plans et notes écrites.

L'entrepreneur du présent lot devra suivre et informer le pilote du chantier sur l'avancement afin de tenir à jour le calendrier général des travaux.

Il respectera l'ensemble des essais prescrits et remettra au Maître d'Œuvre, dans les délais réglementaires, le rapport consignait les divers résultats, ainsi qu'au Bureau de Contrôle.

En cas de défaillance de sa part, il supporte seul les conséquences qui découlent.

Il a à sa charge de réaliser les plans d'exécutions, de synthèses, de réservations, d'avancement de chantier, de façonnage, de DOE. Les notes de calculs suivant le matériel installé.

L'approbation d'un plan de la part de la Maîtrise d'Œuvre ne libère pas l'Entreprise de ses responsabilités.

Les quantités et métrés indiqués dans le présent bordereau sont donnés à titre indicatif. L'entreprise se devra de les vérifier.

1.4. REPARTITION DES TEINTES

Le Maître d'Ouvrage se réserve le choix des teintes.

Celui-ci n'entraînera pas de supplément sur le prix, quelles que soient les teintes choisies, avec ou sans polychromie. L'entreprise aura à sa charge tous les rechapissages en découlant.

En général les grandes surfaces seront traitées en TEINTES CLAIRES et les petites surfaces en TEINTES VIVES.

1.5. SURFACES TEMOINS

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de faire exécuter des essais suivant les différents types de subjectiles, dans chaque local, ou chaque façade si nécessaire, et suivant les teintes de son choix. Sans toutefois que les surfaces de ces essais n'excèdent 2 m².

D'autre part des échantillonnages seront conservés, comme référence, jusqu'à l'achèvement des travaux.

Ils seront en nombre suffisants pour permettre de fixer le choix du Maître d'Ouvrage. Ils pourront être réalisés sous forme de panneaux et être entreposés en salle de réunion.

1.6. RECEPTION

1.6.1. CONTROLE

A l'achèvement des travaux, il sera procédé au contrôle général des prestations.

1.6.2. RECEPTION

Lorsque les contrôles auront donné satisfaction et, le cas échéant, lorsque les réserves faites au moment des essais, auront pu être levées, la réception des installations pourra être prononcée.

L'entreprise devra fournir en cinq exemplaires un classeur perforé comprenant pour chaque phase de travaux :

- . Plans de recollement de l'installation
- . Exemple DOE sur support CD et clé USB

2. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES

2.1. LIMITES DE PRESTATIONS

Du fait de sa qualification, il appartient à l'entreprise de prévoir le détail des sujétions, fournitures et ouvrages nécessaires à la réalisation parfaite de son marché. Ci-dessous un descriptif sommaire des prestations (liste non exhaustive) :

2.1.1. PLATRERIE PEINTURE

Travaux dus au présent lot

- Protections provisoires
- Protections du mobilier
- Signalétiques de chantier
- Diverses prestations de démontages, déposes et poses
- Habillage des caissons ventilo-convecteurs + isolation intérieure
- Prestations de peintures diverses sur murs et plinthes
- Nettoyages de mise en service

Travaux hors lot

- Dépose des caissons existants ventilo-convecteurs

3. DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

3.1. TRAVAUX PREPARATOIRES

3.1.1. DIVERS

Réalisation d'un classeur de documentation technique pour validation par le bureau d'études et la maîtrise d'ouvrage avant toute commande et mise en oeuvre.

IMPORTANT : l'entrepreneur devra se rendre sur site avant remise de son offre.

Le Maître d'Ouvrage délocalisera, pour le temps des travaux, l'ensemble du personnel afin de libérer les bureaux concernés et permettre la réalisation des travaux par niveau. Le mobilier et les équipements informatiques resteront en place, ils seront déplacés dans chaque pièce par la CPAM pour dégager un espace de travail suffisant afin d'intervenir au niveau des murs donnant sur l'extérieur.

Les horaires d'ouverture du bâtiment sont les suivants 7h-19h.

Un monte-charge est présent à proximité et permet un accès direct à l'étage concerné.

Le bâtiment étant sous contrôle d'accès, un badge et des consignes seront remis au soumissionnaire.

L'exécution des travaux sera réalisée en site occupé et à proximité de bureaux de travail sur les étages supérieurs et inférieurs ; il est donc nécessaire de prévoir des dispositifs étanches aux poussières en partie centrale de la circulation et de veiller à limiter au maximum les nuisances sonores.

3.1.2. LOCAL BASE DE VIE DU CHANTIER ET PLATEFORMES DE STOCKAGE

Locaux et plateformes de stockage communs avec le lot chauffage.

3.1.3. PROTECTIONS PROVISOIRES

En fonction de l'organisation de chantier, fourniture, pose et démontage de :

- Cloisons étanches à la poussière entre zone chantier et zones en service
- Film polyane
- Bourrelet
- Tapis essuie-pieds adhésifs pelables à renouveler selon besoin

3.1.4. PROTECTIONS DU MOBILIER

Protection soignée, calfeutrement du mobilier et des équipements à l'intérieur de chaque pièce (bureaux, écran d'ordinateur, ...).

- Films polyanes, bâches de grandes dimensions pouvant couvrir l'intégralité du mobilier
- Cartons alvéolaires de protection sur mobilier
- Scotchs, films de masquage

Localisation : Sur l'ensemble du mobilier et des équipements présents dans les locaux affectés par des travaux

3.1.5. SIGNALÉTIQUE DU CHANTIER

Signalétique extérieure permettant l'interdiction au Personnel CPAM de traverser l'étage de la zone en travaux.

3.1.6. DEMONTAGE / DEPOSE AVEC EVACUATION

Dépose en vue d'évacuation avec toutes précautions au droit des existants conservés des ouvrages dont la reconstitution est prévue au présent lot :

- Arrachage de la toile de verre existante ou ponçage des paillettes
- Dépose/repose des goulottes de volets roulants existantes + interrupteurs existants

3.2. TRAVAUX DE PLATRERIE

3.2.1. HABILLAGE CAISSONS VENTIL-CONVECTEURS

Suite à la dépose des ventilo-convecteurs, prestations à prévoir au niveau des caissons existants :

- Incorporation d'un isolant type laine de roche épaisseur 120 mm dans caisson intérieur
- Habillage en Placoplatre 150x90 compris ossature en acier galvanisé épaisseur 6/10^{ème}. Le parement extérieur devra être de très haute densité, fixé mécaniquement sur l'ossature ci-avant.
- Trappes d'accès type pousser lâcher 40x40 cm pour accès aux robinetteries (synthèse à réaliser avec le lot chauffage pour définir la position exacte de la trappe)

Traitement des joints par bandes de calicot et enduit spécial

Mise en oeuvre de bandes armées pour renforcement aux angles saillants.

Ponçage et état du support conforme aux conditions de réception exigibles pour les travaux de peinture acrylique.

3.3. TRAVAUX PEINTURES & DIVERS

Les teintes sont au choix du maître d'ouvrage avec possibilités de deux teintes différentes par bureau pour les parois.

3.3.1. TOILE DE VERRE + PEINTURE SATINEE

Peinture satinée ALKYDE sur support enduit plâtre et assimilés neufs

Le poste comprend :

- La préparation des supports suite à la dépose des revêtements existants, ponçages peintures existantes
- Le rebouchage, ratissage, égrenage, brossage, époussetage
- L'application d'une sous-couche d'impression universelle
- L'encollage préalable des parois support
- Fourniture et pose d'une toile de verre à grain fin
- Application d'une couche intermédiaire, diluée à 10% à l'eau
- Finition : Application d'une seconde couche, diluée à 5 % à l'eau
- Teintes à valider avec le maître d'Ouvrage
- Compris évacuation des chutes et déchets, nettoyage après intervention

Application à la brosse ou au rouleau.

Localisation : Sur l'ensemble des faces de murs concernés par le remplacement des ventilo-convecteurs

Compris tous sujétions de mise en oeuvre (échafaudage en pont roulant pour le travail en hauteur) et de protection des ouvrages à conserver (bâches plastiques)

3.3.2. PEINTURE SUR PLINTHE

Le poste comprend :

- La préparation du support avec ponçage et lessivage
- L'application d'une sous-couche d'impression universelle
- L'application de 2 couches de peinture acrylique satinée en phase aqueuse
- Peinture parfaitement résistante aux chocs et parfaitement lessivable
- Teintes à valider avec le maître d'Ouvrage
- Compris évacuation des chutes et déchets, nettoyage après intervention
- Compris protection des murs existants

Localisation : Sur l'ensemble des plinthes présentes sur les murs concernés par le remplacement des ventilo-convecteurs

3.4. NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

3.4.1. NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

Le poste comprend un premier nettoyage de fin de chantier (un ensemble par zone de chantier) :

- Les nettoyages des vitrages intérieurs et extérieurs, aux 2 faces
- Les nettoyages des menuiseries extérieures et occultations
- Les nettoyages des sols (carrelages, parquets, sols souples, peintures, bruts)
- Les nettoyages des autres revêtements de murs (dépoussiérage par aspirateur à voie humide)
- Les nettoyages des menuiseries intérieures
- Les nettoyages des appareillages électriques
- Les nettoyages de la lustrerie
- Les nettoyages des émetteurs de chaleur
- Les nettoyages des canalisations apparentes
- Les nettoyages des ouvrages de quincaillerie
- Les nettoyages du mobilier fixe par destination

Localisation : Toute surface de chaque niveau concerné par les travaux

3.4.2. SECOND NETTOYAGE DES SOLS

Le poste comprend :

- L'aspiration et le lessivage de l'ensemble des sols, à réaliser avant la mise en service des locaux.

Localisation : Toute surface de chaque niveau concerné par les travaux